



Compte rendu Conseil Municipal 16 février 2012

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil douze, le seize février, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 09 février 2012

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Pascale Buronfosse-Bjaï, Virginie Vincendeau, Béatrice Gomit, David Loutreuil, Alain Bouvet, Joël Deschamps.

Absents représentés : Christine Trichet par David Loutreuil, Robert Portier par Joël Deschamps, Yvan Bailly par Virginie Vincendeau.

Absents non représentés : Emmanuel Mandon, Paul Couzard, Christine Guézou.

Secrétaire de séance : David Loutreuil

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2012 : adopté par 16 voix

2012 – 01/02 – Extension et restructuration des équipements publics : décision relative au choix des entreprises de travaux et autorisation pour signer les marchés.

Rapporteur : Béatrice VINET

Vu la délibération 2011 – 02/05 confiant à la SEMDAS un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des équipements publics,

Vu l'AAPC lancé le 4 janvier 2012 en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics et publié le dans le journal SUD OUEST le 10/01/2012 et le BOAMP le 06/01/2012,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre et présenté par la SEMDAS le 14 février 2012, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des entreprises retenues pour la TRANCHE 1.

Les marchés sont signés par la SEMDAS.

N°	LOT	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
01	GROS OEUVRE – VRD	Ivan BILLARD	193 860,92 €	231 857,66 €
02	CHARPENTE - OSSATURE ET BARDAGE BOIS	Chansigaud	117 217,22 €	140 191,80 €
03	ETANCHEITE	Chatel Etanchéité	26 704,51 €	31 938,59 €
04	COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	Couvertures Lopez	15 884,18 €	18 997,48 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE	Regondeau	57 203,00 €	68 414,79 €
06	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Brodu	30 000,00 €	35 880,00 €
07	CLOISONS - PLAFONDS	Douzille	103 717,56 €	124 046,20 €
08	CHAPE-CARRELAGE-REVETEMENT PVC-FAIENCE	Groupe Vinet	75 000,00 €	89 700,00 €
09	PEINTURE	AMG	15 238,64 €	18 225,41 €
10	ELECTRICITE	SYNERTEC	74 968,77 €	89 662,65 €

11	CHAUFFAGE - VENTILATION – PLOMBERIE *	AST	170 000,00 €	203 320,00 €
12	EQUIPEMENT CUISINE - PANNEAUX ISOTHERMIQUES	LFV PRO CUISINES	70 485,70 €	84 300,90 €
	TOTAL DES 12 LOTS		950 280,50 €	1 136 535,48 €
	Option brise soleil restaurant scolaire et école primaire	Regondeau	11 136,25 €	13 318,96 €
	TOTAL GENERAL		961 416,75 €	1 149 854,44 €

* avec variante sur la robinetterie

2012 – 02/02 – Autorisation de signature de la convention SAUR pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève sur les candélabres d'éclairage public.

Rapporteur : Fabrice BRISSON

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région Nord de La Rochelle et la SAUR ont sollicité l'autorisation de la commune d'Esnandes et du SDEER pour implanter sur les candélabres et les mâts d'éclairage public des répéteurs destinés à la mise en place d'un système de télérelève des index de compteurs d'eau.

Cette demande vise à améliorer la gestion du service public de distribution d'eau potable.

La commune et le SDEER autorisent la SAUR à implanter ses répéteurs sur son territoire géographique et dans les conditions définies dans une convention. Cette convention précise notamment les travaux d'établissement, les prestations et les travaux d'entretien, la durée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention d'installation et de maintenance d'un système de télérelève sur les candélabres d'éclairage public de la commune d'Esnandes.

Questions diverses :

- lors de la période de neige, le choix a été fait de faire de l'accès aux écoles, des grands axes et de certains trottoirs une priorité. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu des problèmes majeurs sur les voiries. Malgré tout, deux bâtiments communaux ont subi des dommages : la chaudière de la piscine s'est mise en sécurité ce qui a provoqué un arrêt et deux radiateurs sont hors service. Quant à La Poste, l'inondation de la cave a été provoquée par la rupture d'un robinet,
- les travaux au camping municipal sont en cours et seront achevés pour l'ouverture de la saison,
- A l'Eglise, pour la restauration de la chaire ; les devis sont à réactualiser en fonction des préconisations de la DRAC,
- les travaux du DAB sont terminés ; subsiste un problème d'alimentation d'électricité,
- les logements rue de la Brise Marine seront livrés fin juin 2012,
- les discussions sont toujours en cours concernant l'urbanisation prévue : Clos Noël/Pas des Roches et les Ormeaux,
- Mise en place de la zone 30 en centre bourg et du sens interdit rue de la Fontaine : dans les prochains jours,
- les deux conseils d'écoles ; maternelle et élémentaire se sont déroulés cette semaine. L'occasion pour les élus de faire un point sur les travaux des équipements publics qui devraient démarrer en avril 2012,
- Le BP 2012 sera présenté lors du Conseil Municipal du 21 Mars.
- Le 21 février ; départ à la retraite de Martine Maroussie

Fin de séance : 20h10.